

Aide de laboratoire

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : pics d'activités liées aux situations d'urgences ou aux commandes exceptionnelles
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante (respect des consignes et des protocoles)

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore (P) : machines (centrifugeuse, agitateur, autoclave...)
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout ou assise avec station penchée en avant
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de produits biologiques (sang, urines, selles...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : manipulation d'acides (acide chlorhydrique, acide sulfurique...), de bases (ammoniac, soude caustique, eau de javel...), de solvants (éthanol, éther, toluène...), de colorants, de gaz (azote, dioxyde de carbone, oxygène), de médicaments...
- Exposition à des rayonnements non ionisants : UV, infrarouges, micro-ondes
- Fatigue visuelle : travail sur écran (microscope, loupe ?)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : matériel
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits chimiques

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ventilation : contrôle des installations

- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : prélèvements bactériologiques (paillasse, robinet...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre...
- Ergonomie de l'aménagement du poste de travail : dimensions
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomique des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : mise en place de lavabos et distributeurs de savon à commande non manuelle, mise en place d'une signalisation où sont manipulés les agents biologiques
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux (choix des produits les moins toxiques), mise en place de sorbonnes, ventilation des locaux, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des notices de poste, locaux équipés de douche et de lave-œil pour la décontamination en cas d'exposition accidentelle, mise en place de conteneurs adaptés pour les produits souillés (produits biologiques, produits chimiques...), entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Exposition à des rayonnements non ionisants : capotage (ou écrans de protection) des équipements de travail sources de rayonnement non ionisants
- Fatigue visuelle : analyse et conception ergonomique de l'éclairage des locaux
- Manutention manuelle et port de charge : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement...), diminution du poids des charges
- Incendie et explosion : utilisation de locaux adaptés (système de sécurité incendie, stockage de produits chimiques, respect des consignes, interdiction de fumer, d'utilisation de flamme nue...), contrôle périodique des équipements de travail

3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : masques, masques à visière anti-projections, lunettes
- Protection de la main : gants en latex, nitrile ou vinyle
- Protection du corps : combinaison de protection (surblouse) pour la manipulation des produits chimiques et lors de toute exposition à un risque biologique
- Protection du pied : chaussures de travail enveloppantes
- Autre : respect des règles d'hygiène (interdiction de boire, manger et fumer sur le lieu de travail, lavage des mains)

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des produits chimiques, exposition aux produits Cancérogènes Mutagènes et Repro-toxiques (CMR)

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail : information/formation sur les risques des agents biologiques et sur les bonnes pratiques d'hygiène, information sur la prévention des Accidents d'Exposition au Sang (AES), ergonomie des postes de travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Liées aux secours : gestes de premiers secours, maniement des extincteurs et règles d'évacuation des locaux de travail